

Compte -rendu de la réunion de conseil du mercredi 04 Mars 2020

Présents : Mme Chrystèle CATEL, MM. Frédéric BÉRULLIER, Daniel FLAMENT, Bruno PRONNIER, Hervé PROYART, Vincent RETOURNÉ, Michel VAN DE VELDE.

Absents : MM. Sébastien BOUFFLERS, Gabriel LEFÈVRE, Bruno ROLLERO et Gaëtan TÉTAZ.

Absent excusé : M. Jérémy DEVOS.

Présidence de M. VAN DE VELDE, maire, assisté de, F. BÉRULLIER et D. FLAMENT adjoints.

Secrétaire de séance : M. Daniel FLAMENT.

Rappel : la réunion du 27 février 2020 n'ayant pas atteint le quorum (présents 6 – absents 6) est reportée au mercredi 04 Mars 2020. Le conseil peut valablement délibérer.

La séance est ouverte à 20H00.

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du compte-rendu du 21 Novembre 2019 :

Aucune remarque. Compte-rendu adopté à l'unanimité.

2. DELIB 01-03-2020 Approbation des modifications statutaires de la CCALN, compétences eau et assainissement :

M. le Maire présente les modifications statutaires de la CCALN.

Vu l'article L5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération de la CCALN en date du 19 Décembre 2019, portant modification des statuts de la CCALN,

Vu la notification de la délibération de la CCALN précitée en date du 26 Décembre 2019,

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal la modification statutaire de la CCALN portant sur la prise de compétence Eau et Assainissement à compter du 1^{er} Janvier 2021. La modification porte sur les « Compétences facultatives » Article 5-3 :

- Est supprimé : 5-3-1 : SPANC
- Sont ajoutés : 5-3-09 : Eau
5-3-10 : Assainissement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité ces modifications.

- Approuve la modification statutaire portant sur les compétences facultatives de la CCALN, par la prise de compétences Eau et Assainissement à compter du 1^{er} Janvier 2021.
- Autorise M. le Maire à signer tous les documents en rapport avec cette décision.

3. DELIB 02-03-2020 Compte de Gestion 2019 :

Le Compte de Gestion est réalisé par le receveur à la clôture de l'exercice puis il est ensuite visé par le Maire qui certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures. Enfin il est soumis au vote du conseil.

Le Compte de Gestion n'apporte aucune remarque.

Après en avoir délibéré, le **Conseil Municipal vote à l'unanimité le compte de gestion 2019.**

4. DELIB 03-03-2020 Compte Administratif 2019 :

Élection du président de séance : M. Frédéric BÉRULLIER est candidat et est élu à l'unanimité président de séance.

Compte Administratif 2019 :

Fonctionnement :	Dépenses :	273 263.03 €
	Recettes :	607 094.17 €
	Excédent :	333 831.14 €

Investissement :	Dépenses	34 384.02 €
	Recettes	62 223.68 €
	Reste à réaliser :	1 514.26 €
	Excédent	26 325.40 €

Résultat de clôture

Fonctionnement : 333 831.14 €

Investissement : 27 839.66 €

Résultat global : 361 670.80 €

M. le maire sort de la salle, sous la présidence de M. Frédéric BÉRULLIER et après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal vote à l'unanimité le compte administratif 2019.**

Séance levée à 20h50

Le secrétaire

Le Maire